

2011-2012 **Budget**

Nouveau-Brunswick, nouvelle voie

Blaine Higgs
Ministre des Finances

Budget 2011-2012

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/0024/index-f.asp

Le mardi 22 mars 2011

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 7822)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 978-1-55396-334-9

ISSN 0833-5680



Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction	5
Revue et perspectives économiques	6
Contexte financier	7
Mise à jour financière pour 2010-2011	8
Perspectives financières pour 2011-2012	9
Gestion des finances publiques : une nouvelle voie	10
Gestion de la croissance des dépenses et optimisation de l'efficience	10
Mobilisation du personnel du secteur public et des syndicats	12
Mesures de modération salariale	13
Équilibre quant aux besoins financiers et maintien d'une fiscalité compétitive	13
Impôt foncier équitable	15
Étapes suivantes	16
Nouvel encadrement des dépenses publiques et prise en compte des attentes	16
Augmentation des recettes	19
Croissance de l'économie néo-brunswickoise	19
Conclusion	20
Annexe : Résumé budgétaire	23

Introduction

Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter le premier budget de notre gouvernement, mon premier à titre de ministre des Finances, un budget qui trace une nouvelle voie pour le Nouveau-Brunswick. Les cinq premiers mois de notre mandat se sont avérés très intéressants et exigeants. Je suis cependant convaincu que, grâce à un processus d'engagement inédit et à notre plateforme de changement, le travail accompli jusqu'à maintenant jette les bases pour les quatre prochaines années et au-delà. De plus, le lancement réussi de nos initiatives intitulées Dix engagements sur dix semaines a donné un bon coup d'envoi à notre programme d'action.

Au cours des derniers mois, quelques thèmes importants se détachent. Un de ces thèmes est que la province est aux prises avec un défi financier majeur et que la population du Nouveau-Brunswick comprend le besoin d'intervenir. Aussi, le public veut être consulté sur les décisions importantes, ce qui était une composante clé de notre plateforme. La consultation, c'est la voie que nous suivons, en tant que gouvernement, dans un certain nombre de secteurs clés.

L'important, Monsieur le président, c'est non seulement que les gens du Nouveau-Brunswick sont consultés, mais que nous prêtons aussi attention. Le budget d'aujourd'hui est le reflet de l'apport que nous avons reçu de la population, du secteur public, des parties prenantes et des entreprises de la province durant nos consultations prébudgétaires. La participation s'est avérée exceptionnelle, mais le tout sera évalué. Les consultations se poursuivront, d'ailleurs.

Un nombre record de personnes du Nouveau-Brunswick ont pris part aux consultations prébudgétaires de cette année. Près de 3 000 personnes ont répondu au questionnaire en ligne. Environ 1 500 personnes ont transmis leurs commentaires à <dave@gnb.ca>. Plus de 1 200 personnes et 260 parties prenantes ont participé aux 20 assemblées organisées à leur intention dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. De plus, mes collègues et moi avons reçu par courriel des centaines de suggestions et de mémoires.

Voici certains des principaux éléments communiqués :

- Les soins de santé et les soins aux personnes âgées, l'éducation, le développement économique et la création d'emplois continuent d'être des priorités clés.
- Les gens veulent une approche équilibrée : la réduction des dépenses devrait aller de pair avec l'augmentation des recettes afin de relever le défi financier.
- Les dépenses devraient être contrôlées en diminuant la taille globale de l'appareil gouvernemental, en rationalisant l'administration, en contenant les salaires et les traitements, en régionalisant les services, en évitant le double emploi injustifié et en réduisant les subventions et prêts aux entreprises.
- Les recettes générées par la vente de produits tels que le tabac et l'alcool devraient être augmentées.
- Des péages devraient être envisagés pour les routes principales.

- La politique du salaire minimum devrait être révisée, surtout en ce qui a trait aux nouveaux employés et à l'industrie de la restauration.
- Les régimes de retraite du secteur public devraient tous être examinés, y compris celui des parlementaires.
- Le gouvernement devrait rétablir l'équilibre budgétaire dans quatre années.
- Ont été soulignés parmi les engagements importants énoncés dans la plateforme des mesures de soutien visant le diabète, la santé mentale, la réduction de la pauvreté et les questions liées aux aides-enseignants.
- L'appui à l'égard d'une augmentation de la taxe de vente harmonisée — la TVH — était mitigé, mais un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick ont mentionné l'idée au cours de la consultation. Toute augmentation de la TVH serait soumise à un référendum provincial.

Le budget donne suite à un grand nombre des suggestions présentées, tandis que d'autres feront l'objet d'un examen plus poussé dans l'avenir.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire de la province sera un processus pluriannuel. Des mesures initiales ont été prises en 2010-2011 au moyen d'une initiative visant à réduire de 1 % les dépenses. Sans l'ensemble de compression des dépenses, ces dernières auraient été de 43 millions de dollars plus élevées pendant l'année financière en cours. En décembre, nous avons déposé le budget de capital pour 2011-2012, qui était beaucoup plus modeste que ceux des deux années précédentes et qui affectait seulement 7 % des dépenses globales à de nouveaux projets.

Monsieur le président, nous déposons aujourd'hui un budget assorti de mesures visant les recettes et les dépenses, mesures qui contribueront à relever le défi financier qui se pose à nous et qui réduiront ainsi le déficit de la province. En outre, au cours des prochains mois, nous continuerons de travailler à rétablir l'équilibre budgétaire de la province d'ici à 2014-2015.

Revue et perspectives économiques

Mise à jour économique pour 2010

Monsieur le président, comme la plupart des économies industrielles, le Nouveau-Brunswick est sorti d'une récession modérée en 2010. Le retour à la croissance aux États-Unis a contribué au fort redressement des exportations internationales et des ventes manufacturières. La croissance des exportations a été tirée par des livraisons accrues de potasse et de produits forestiers ainsi que par la hausse des cours mondiaux de l'énergie et de la production au terminal de GNL Canaport.

Cependant, le redressement de l'économie du Nouveau-Brunswick a été, tout au plus, inégal. Bien que nous ayons mené le pays au chapitre de la croissance des exportations et des ventes manufacturières, nous avons accusé un retard dans d'autres secteurs. Le Nouveau-Brunswick a signalé des pertes d'emplois en 2010, tandis que la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et des ventes au détail n'a pu suivre le même rythme que dans le reste du pays. Selon les estimations du ministère des Finances, le taux de croissance économique réelle a été de 2,0 % en 2010, ce qui est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires initiales en raison d'exportations plus fortes que ce qui avait été prévu.

Perspectives économiques pour 2011

Comme ce qui est attendu pour le Canada et d'autres pays industrialisés, la croissance économique au Nouveau-Brunswick sera plus faible en 2011 qu'en 2010, au fur et à mesure que la relance et les investissements dynamisés par le secteur public connaîtront un repli. La croissance procédera de plus en plus du secteur privé. Les investissements se concentreront dans l'expansion de la mine de potasse, la poursuite des travaux de remise à neuf de Point Lepreau et la croissance modérée du secteur de la fabrication, découlant de la conjoncture plus favorable aux États-Unis.

Le marché du travail au Nouveau-Brunswick est censé prendre du mieux en 2011, même si le redressement ne suffira pas à compenser les pertes d'emplois de l'année précédente. Il est prévu que, de son côté, la Banque du Canada maintiendra ses principaux taux débiteurs aux niveaux actuels jusqu'à plus tard dans l'année. Les deux phénomènes devraient être de bon augure au chapitre des revenus et des dépenses des particuliers et de leurs retombées sur la croissance économique. Le ministère des Finances s'attend à une croissance économique réelle de 1,5 % en 2011, ce qui se compare aux prévisions actuelles qui priment dans le secteur privé.

Dans une perspective d'avenir, une croissance modeste de l'emploi et une reprise mondiale bien établie contribueront à la croissance économique au Nouveau-Brunswick. Cependant, en l'absence d'importants projets d'investissement à l'horizon et étant donné l'assainissement des finances publiques en cours à tous les paliers de gouvernement, il est prévu que la croissance économique réelle sera modérée pour la période de 2012 à 2015.

Contexte financier

Monsieur le président, en quelques années seulement, la situation financière du Nouveau-Brunswick a changé, de sorte qu'une période d'excédents et de réductions de la dette nette a cédé la place à une période caractérisée par d'importants déficits sans précédent et des augmentations de la dette nette. De 2007-2008 à 2009-2010, les dépenses gouvernementales ont augmenté de 12,5 %, alors que les recettes sont restées essentiellement inchangées. Par conséquent, des déficits importants ont été enregistrés. La dette nette de la province, qui était inférieure à 6,6 milliards de dollars en 2006-2007, était déjà passée à 8,4 milliards en 2009-2010.

En novembre, j'ai indiqué que la situation financière désastreuse dont nous avons hérité était telle que, à moins de mesures correctives, la province était exposée à un déficit de 1 milliard de dollars en 2011-2012 et que, d'ici à cinq ans, la dette nette pourrait atteindre 15 milliards. Un certain nombre de facteurs ont contribué au lourd déficit structurel et aux importantes augmentations de la dette nette qui nous touchent maintenant. Au Nouveau-Brunswick, deux facteurs en particulier ont accentué notre défi : l'ajout de nouveaux programmes et de nouvelles dépenses et le fait que, au cours des dernières années, le gouvernement précédent a mis en place d'importantes réductions d'impôts qui n'ont pas été contrebalancées par des économies.

Tout simplement, le gouvernement affecte considérablement plus d'argent aux services publics qu'il en a les moyens, ce qui ne peut durer. La plateforme de notre gouvernement a énoncé ce qui suit : « La gestion responsable des finances publiques est le plus important rôle de tout gouvernement. » Les gens du Nouveau-Brunswick ont adhéré à cet engagement pendant nos consultations prébudgétaires. Cet engagement nous tient fort à cœur, et ce, depuis le début.

Le budget d'aujourd'hui s'inscrit dans le prolongement du retour à la gestion financière responsable au Nouveau-Brunswick.

Mise à jour financière pour 2010-2011

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter à la Chambre une mise à jour sur la situation financière pour l'année en cours. L'information fournie lors de notre entrée en fonction en octobre faisait état d'une détérioration de la situation financière de la province depuis la présentation du budget. Notre mise à jour économique et financière de novembre signalait que le déficit avait augmenté par rapport à la prévision budgétaire initiale de 748,8 millions de dollars, pour atteindre une somme prévue de 820,4 millions, surtout en raison des pressions accrues liées aux dépenses dans un certain nombre de ministères. Notre gouvernement a pris immédiatement des mesures pour comprimer les dépenses en demandant aux ministères d'examiner leurs budgets afin de trouver le moyen d'économiser 1 % pendant le reste de l'année financière.

D'après les plus récentes données, un déficit de 739,9 millions de dollars est maintenant prévu pour l'année financière en cours. Le déficit révisé reflète des économies de 43 millions de dollars attribuables à notre programme de compression des dépenses pour l'année financière en cours, ainsi que de meilleures perspectives de recettes liées aux nouvelles prévisions budgétaires fédérales au chapitre de l'impôt sur le revenu et de la TVH. Cela cadre avec l'estimation budgétaire originale et représente une amélioration de 80,5 millions par rapport à notre mise à jour de novembre.

Selon les prévisions, les dépenses atteindront 8,223 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 168,2 millions par rapport au budget de décembre 2009. L'augmentation comprend les éléments suivants :

- une augmentation de 36,6 millions au titre du ministère de la Santé, liée à un certain nombre de pressions dans le système de soins de santé ;
- une augmentation de 36,4 millions au titre de la Société de développement régional, liée à des investissements supplémentaires ;
- une augmentation de 36 millions au titre du ministère de la Sécurité publique en raison de dépenses liées principalement aux inondations ;
- une augmentation de 23,8 millions au titre du ministère du Développement social, qui est principalement attribuable à la hausse du nombre de cas d'aide sociale et de soins de longue durée.

Je veux faire clairement comprendre que nous sommes très déterminés à comprimer les dépenses et que nous examinons de près toutes les dépenses gouvernementales engagées vers la fin de l'année financière en cours pour veiller à ce qu'elles soient gérées de façon responsable et visent seulement des éléments nécessaires. Le gouvernement a donné une directive indiquant qu'il obligera les ministères à rendre compte des dépenses injustifiées.

Selon les prévisions, les recettes atteindront 7,483 milliards de dollars, une augmentation de 177,1 millions par rapport au budget de décembre 2009. Plus de 120 millions de cette augmentation découlent d'un redressement des prévisions fédérales en matière d'impôt sur le revenu et de TVH, ce qui témoigne d'une amélioration de l'économie et de paiements insuffisants liés aux années antérieures. Selon les prévisions, les recettes provenant de la taxe sur le tabac augmenteront de 25 millions de dollars par suite d'une augmentation des ventes et d'un

règlement fiscal non renouvelable. Il est estimé que les recettes provenant de la taxe sur les minéraux métalliques augmenteront de 16 millions en raison de la hausse du cours du zinc sur les marchés internationaux.

Selon les dernières prévisions pour 2010-2011, la dette nette augmentera de 1,235 milliard de dollars, somme légèrement supérieure à l'augmentation de 1,210 milliard prévue au budget, pour atteindre environ 9,6 milliards de dollars.

Monsieur le président, le gouvernement précédent a indiqué qu'il n'a pas pu atteindre les objectifs en matière d'équilibre budgétaire visés dans la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* pour la présente période financière quadriennale de 2007-2008 à 2010-2011. Cela dit, notre gouvernement est fermement engagé à l'égard de la responsabilité financière, et nous présenterons au cours de notre mandat de nouvelles mesures législatives visant l'équilibre budgétaire et un plan annuel de réduction du déficit.

Perspectives financières pour 2011-2012

Monsieur le président, je voudrais maintenant présenter les grandes lignes de notre plan pour l'année qui vient, qui a été établi avec l'aide des gens du Nouveau-Brunswick.

Le budget présenté aujourd'hui tient compte des mesures responsables que nous avons prises pour réduire le déficit. Nous prévoyons pour 2011-2012 un déficit de 448,8 millions de dollars, ce qui constitue une réduction considérable par rapport au déficit de 1 milliard prévu en novembre dernier. Cette réduction sera réalisée grâce à ce qui suit :

- une compression des dépenses et des gains d'efficacité au chapitre des programmes se chiffrant à environ 220 millions de dollars ;
- plus de 100 millions de dollars découlant de mesures productrices de recettes, y compris des modifications apportées à l'impôt sur le revenu et aux taxes sur le tabac et le combustible, ainsi que du revenu net de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;
- une amélioration des recettes prévues de l'ordre de 220 millions de dollars liées au revenu net prévu de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, à de nouvelles données économiques et à de nouvelles prévisions budgétaires fédérales.

Il est prévu que les dépenses passeront à 8,091 milliards de dollars en 2011-2012, une baisse de 1,6 % par rapport aux prévisions révisées de 2010-2011. Les pressions qu'exercent la demande et les coûts ont été compensées par le contrôle des dépenses et par la réalisation de compressions et de gains d'efficacité au chapitre des programmes.

Les recettes devraient augmenter de 2,1 % par rapport aux prévisions révisées de 2010-2011, pour s'élever à 7,642 milliards de dollars.

Monsieur le président, nous aimerions souligner les relations constructives entre le gouvernement fédéral et la province, relations que nous espérons continuer à cultiver. La province est reconnaissante que soit prolongée jusqu'en 2011-2012 la protection ponctuelle des recettes afin que les importants transferts fédéraux ne diminuent pas par rapport à ceux de l'année précédente. De ce fait, le gouvernement fédéral reconnaît que ces transferts sont indispensables pendant que les provinces s'efforcent de rétablir l'équilibre budgétaire.

Il est prévu que la dette nette augmentera de 630,3 millions de dollars, soit environ la moitié de la somme prévue pour l'année financière en cours, pour se chiffrer à environ 10,2 milliards d'ici à la fin de l'année 2011-2012.

Gestion des finances publiques : une nouvelle voie

Monsieur le président, au cours de nos consultations prébudgétaires, près de la moitié des répondants au questionnaire ont dit que, selon eux, la compression des dépenses conjuguée à l'augmentation des recettes serait la démarche préférée pour équilibrer le budget. La même idée a été exprimée aux assemblées publiques. Le budget d'aujourd'hui reflète un tel équilibre tout en protégeant les services publics essentiels pour les gens qui en ont le plus besoin et en gardant au minimum l'incidence sur l'économie provinciale. Les mesures prévues constituent les premières interventions budgétaires de notre gouvernement face à la situation financière sans précédent.

Gestion de la croissance des dépenses et optimisation de l'efficience

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick ont élu le gouvernement actuel avec comme mandat de rationaliser l'ampleur et le coût des activités gouvernementales tout en protégeant les programmes sociaux essentiels tels que les services de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation. Pour ce faire, il faudra des mesures que les gens du Nouveau-Brunswick n'appuieront pas tous, mais qui sont nécessaires. Au moyen de l'attrition, du recyclage et de réaffectations, nous viserons à redimensionner le secteur public de manière coopérative, responsable et humaine. Nous devons reconnaître que le personnel dévoué et productif est d'une valeur inestimable pour le succès de notre province.

Pour assurer une gestion responsable, il faut que notre priorité absolue soit d'investir chaque dollar des recettes provinciales, de la manière la plus efficiente et abordable, dans la prestation de services publics essentiels de haute qualité. C'est dans cette optique et en comptant sur l'appui et la patience des gens du Nouveau-Brunswick que nous devons prendre chaque jour les décisions en matière de dépenses.

Le gouvernement actuel croit qu'il faut investir stratégiquement dans l'ensemble de la province afin de bâtir une économie provinciale solide. À cette fin, nous établissons deux nouvelles initiatives stratégiques pour 2011-2012 :

- le Fonds de création d'emplois dans le nord du Nouveau-Brunswick, doté de 30 millions de dollars en contributions et en prêts ;
- le Fonds de création d'emplois dans la région de la Miramichi, doté de 7,1 millions de dollars en contributions et en prêts.

Le budget comprend plusieurs initiatives que notre gouvernement croit nécessaires afin d'améliorer la condition sociale des gens du Nouveau-Brunswick et de créer un effet positif sur la société, malgré la période de compressions en cours. Les initiatives comprennent :

- le financement initial du plan d'action sur la santé mentale pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport McKee ;
- le financement initial d'une stratégie globale sur le diabète qui met l'accent sur la prévention, le dépistage et la prise en charge du diabète, y compris un financement pour

les pompes à insuline et d'autres fournitures essentielles, le contrôle efficace des stocks et des mesures d'éducation qui traitent de questions liées au mode de vie ;

- le financement initial visant la création et la gestion d'un fonds d'aide pour apporter un soutien aux personnes atteintes de sclérose en plaques ;
- la mise en œuvre continue du plan de réduction de la pauvreté ;
- l'assurance, par un travail concerté avec les organismes de soins à domicile et les foyers de soins spéciaux, de l'augmentation du salaire horaire du personnel de soins à domicile ;
- l'augmentation de 2 % de la subvention de fonctionnement des universités publiques et l'augmentation de bourses ciblées afin d'aider les étudiants provenant de familles à faible revenu à poursuivre des études postsecondaires ;
- la création d'un nouveau Fonds d'aide à l'enseignement qui fournira à chaque enseignant et enseignante un financement pour l'achat d'articles scolaires pour leur salle de classe ;
- l'augmentation du financement visant les fournitures scolaires pour les familles à faible revenu, qui passera de 50 \$ à 100 \$.

À une époque où il est demandé à la population du Nouveau-Brunswick de se joindre à la province dans ses efforts pour équilibrer le budget, le gouvernement a en outre examiné les politiques sur les frais de scolarité liés à l'éducation postsecondaire. Les frais de scolarité des universités n'ont pas augmenté depuis trois ans, et ceux des collèges, depuis cinq ans. Par conséquent, notre gouvernement imposera un plafond de 200 \$ aux augmentations modestes des frais de scolarité des personnes qui font à temps plein des études collégiales ou universitaires.

En tant que gestionnaires financiers responsables, nous prendrons des mesures musclées pour que la prestation des services publics essentiels corresponde aux priorités que nous ont exprimées les gens du Nouveau-Brunswick. Dans le budget pour 2011-2012, les mesures que nous prenons limitent la croissance des dépenses d'environ 220 millions de dollars. Des économies d'environ 15 millions découlent directement des idées formulées lors des consultations prébudgétaires, y compris celles-ci :

- supprimer les postes qui ne sont pas actuellement pourvus ;
- réduire les dépenses liées aux réunions et aux déplacements ;
- réduire les dépenses pour les appareils de courriel portables, les cellulaires, les ordinateurs et d'autre matériel de bureautique ;
- regrouper les bureaux et réduire la consommation d'énergie ;
- supprimer le double emploi et le chevauchement dans les activités gouvernementales ;
- évaluer la politique gouvernementale en matière de véhicules.

En outre, les ministères ont cerné des initiatives concrètes qui réduiront les dépenses du gouvernement tout en limitant les répercussions sur les services gouvernementaux essentiels. Un certain nombre de ces initiatives reflètent aussi ce que nous avons entendu dire au cours des consultations. Voici des exemples :

- la réduction des dépenses au chapitre de diverses initiatives au sein de la Société de développement régional, pour des économies de 20,6 millions de dollars ;
- la réduction des dépenses liées à l'administration et au fonctionnement des districts scolaires, pour des économies de 17,6 millions ;

- la réduction des dépenses générales des régies régionales de la santé, pour des économies de 15 millions, et des gains d'efficacité en matière d'achat et d'autres dans les services de santé non cliniques, pour des économies de 8 millions ;
- le rétablissement de la contribution des parents à l'aide financière aux étudiants, pour des économies de 1,6 million ;
- l'amélioration de la planification et du calendrier des tâches au sein du ministère des Transports, pour des économies de 1,5 million au titre des dépenses en heures supplémentaires ;
- un examen structurel de Communications Nouveau-Brunswick afin d'améliorer l'efficacité en matière de marketing et de communications du gouvernement, pour des économies de 1 million.

Voici d'autres mesures qui seront instaurées en 2011-2012 pour gérer la croissance des dépenses et améliorer l'efficacité :

- la réduction de 10 % du nombre de postes de sous-ministre et de sous-ministre adjoint ;
- l'élaboration d'une politique d'établissement du prix des médicaments génériques pour le Plan de médicaments sur ordonnance, en consultation avec des pharmaciens et d'autres parties prenantes ;
- la suppression du financement de la Commission de la capitale provinciale ;
- la suppression du chevauchement en transférant au ministère du Développement social les fonctions du Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif et à la Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif les fonctions du Conseil consultatif sur la condition de la femme.

Notre gouvernement cherchera aussi à améliorer les méthodes d'approvisionnement et à optimiser l'utilisation des deniers publics.

Mobilisation du personnel du secteur public et des syndicats

Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier personnellement les employés du secteur public de leur travail acharné depuis notre arrivée au pouvoir et de leurs nombreuses observations et suggestions en vue d'accroître l'efficacité des activités gouvernementales. Notre gouvernement apprécie leur apport, et nous croyons que notre personnel est en mesure d'en faire davantage. Les travailleurs de première ligne comprennent comme nul autre la façon dont les programmes sont organisés et mis en œuvre. Nous avons besoin de leurs idées pour accroître l'efficacité et l'efficacité du gouvernement.

Je veux assurer aux membres du personnel que le gouvernement est aussi très au fait des excellents services qu'ils fournissent à la population du Nouveau-Brunswick, mais nous devons tous participer aux mesures correctives qui s'imposent pour relever notre défi financier sans précédent. Nous avons déjà demandé à notre personnel d'aider à contenir les dépenses gouvernementales au moyen du gel salarial de deux années et d'autres mesures de modération salariale.

En plus d'avoir sollicité les suggestions de notre personnel, nous avons entrepris des consultations suivies auprès de tous les syndicats du secteur public. Nous organisons des rencontres avec tous les syndicats pour engager des discussions honnêtes et ouvertes afin de cerner des possibilités d'améliorer la façon d'exécuter les programmes et de dépenser l'argent des contribuables. Nous demandons ensuite aux ministères, aux conseils scolaires et aux régies

régionales de la santé de donner un suivi aux suggestions faites aux réunions. Ces suggestions sont consignées et, si la chose est faisable, mises en application après désignation des responsables ministériels et établissement des échéanciers.

Au cours de mes récentes rencontres avec divers syndicats du secteur public, ceux-ci ont été les premiers à dire qu'il faut changer le mode de fonctionnement du gouvernement et qu'ils veulent vraiment participer aux changements. Ils conviennent que le statu quo n'est pas acceptable et ils sont prêts à collaborer avec le gouvernement afin que des changements réels se concrétisent.

Je souligne le contenu d'une lettre que j'ai reçue du Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick. Il y est écrit que nos objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont inséparables, que notre défi est non seulement de remettre notre économie sur les rails, mais aussi de remodeler notre société et nos collectivités.

À mon avis, il n'y a jamais eu un autre moment dans l'histoire de la province où nous avons été plus concentrés sur le besoin, le désir et la passion d'atteindre ces objectifs communs au profit de toute la population de la province. Notre gouvernement continuera d'avoir comme politique de travailler ouvertement avec notre personnel et nos syndicats du secteur public. Ce n'est pas simplement la chose à faire, car nous avons besoin de l'aide de tout le monde pour remettre les finances à flot.

Mesures de modération salariale

Monsieur le président, dans le cadre de notre programme d'action en matière de responsabilité financière, le gouvernement a comme engagement de prendre des mesures de modération salariale, y compris l'application du gel salarial de deux années instauré en 2009 aux membres du personnel des services publics qui n'y ont pas encore participé. De plus, les parlementaires ont accepté une troisième année de gel salarial pour 2011-2012.

Les autres mesures de modération salariale pour 2011-2012 incluent la prolongation du gel de recrutement pour les postes de la fonction publique ainsi que la suspension initiale pendant une année des augmentations progressives et de la rémunération au rendement des gestionnaires et du personnel non syndiqué admissibles dans tout l'appareil gouvernemental. L'application de ces mesures au secteur syndiqué sera en outre examinée. Nous nous attendons à ce que les corporations de la Couronne nous emboîtent le pas.

L'initiative volontaire du congé des fêtes de fin d'année se répétera en 2011, et ce, sans compromettre les services essentiels et ceux que la loi exige.

Mes collègues parleront plus en détail des mesures présentées dans le budget d'aujourd'hui et d'autres mesures pendant l'examen à la Chambre des prévisions budgétaires des ministères au cours des mois à venir.

Équilibre quant aux besoins financiers et maintien d'une fiscalité compétitive

Le Nouveau-Brunswick est doté d'un régime fiscal qui n'a rien à envier à ceux de la plupart des autres provinces. Au cours de la dernière décennie, l'impôt sur le revenu des particuliers a été grandement réduit à tous les niveaux, et l'instauration d'une réduction d'impôt applicable aux faibles revenus a exonéré de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers des milliers de

personnes à faible revenu. En parallèle, l'impôt sur le revenu des corporations a été réduit, et la taxe sur le capital des grandes corporations a progressivement été abolie.

La durabilité d'un régime fiscal stable et prévisible réduit les risques pour l'investisseur, et un tel régime est vital pour la croissance économique du Nouveau-Brunswick ; pareillement, un régime fiscal compétitif est essentiel pour que les entreprises accroissent le nombre d'emplois, élargissent l'assiette fiscale et créent de la richesse. Malgré les défis financiers devant nous, notre gouvernement assurera le maintien dans la province d'un régime fiscal compétitif. À plus long terme, seule une assiette fiscale en croissance peut garantir la disponibilité de ressources financières pour contribuer au maintien durable des services publics essentiels.

Monsieur le président, le gouvernement actuel est aux prises avec une situation financière qui nécessite l'ajout de mesures productrices de recettes en vue d'aider à combler le déficit à cet égard sans entraver la croissance économique à long terme. Il importe que nous ayons, en tant que gouvernement, les moyens financiers de payer les services que nous fournissons.

En application du budget, notre gouvernement remplira l'engagement énoncé dans sa plateforme selon lequel il ne ramènera pas à moins de 10 % le taux général d'impôt sur le revenu des corporations. Le 1^{er} juillet 2011, le taux général d'impôt sur le revenu des corporations passera à 10 %. Toutefois, ce taux sera maintenu et ne sera pas réduit davantage. Une telle mesure aidera le gouvernement à relever son défi financier tout en dotant le Nouveau-Brunswick d'un taux d'impôt sur le revenu des corporations très compétitif. De plus, la mesure donne suite à la recommandation du gouvernement fédéral aux provinces de ramener leurs taux à 10 % afin de renforcer la compétitivité de l'économie canadienne à l'échelle internationale. La mesure, qui interdira que le taux général d'impôt sur le revenu des corporations passe sous la barre des 10 %, générera des recettes additionnelles de 18 millions de dollars d'ici à 2012-2013.

En outre, j'annonce aujourd'hui que nous supprimerons progressivement en 2011-2012 le crédit d'impôt pour production cinématographique du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, nous reconnaissons que la petite entreprise est le plus grand moteur de création d'emplois du Nouveau-Brunswick. Notre gouvernement amorce, grâce au budget d'aujourd'hui, la première étape de son engagement à réduire de moitié au cours du présent mandat le taux d'impôt applicable à la petite entreprise. Le 1^{er} janvier 2012, le taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise passera de 5,0 % à 4,5 %, ce qui permettra aux petites entreprises du Nouveau-Brunswick d'économiser 1 million de dollars en 2011-2012 et 4 millions en 2012-2013.

En ce qui a trait au taux d'impôt sur le revenu des particuliers pour 2011, le gouvernement conservera au niveau de 2010, soit à 14,3 %, le taux marginal supérieur d'imposition pour les personnes à revenu élevé qui se situent dans l'actuelle tranche supérieure. Les particuliers du Nouveau-Brunswick qui se situent dans la tranche d'imposition supérieure verront donc une augmentation de la retenue à la source dès le 1^{er} juillet 2011, puisque le taux le plus élevé pour la première moitié de l'année est de 12,7 %. La mesure s'applique à environ 11 000 déclarants du Nouveau-Brunswick ayant un revenu supérieur à 120 796 \$.

Il est important que toute la population du Nouveau-Brunswick contribue à résoudre notre problème financier. En application du budget présenté, le gouvernement reportera aussi les autres réductions du taux d'impôt sur le revenu des particuliers, prévues pour 2012. Au 1^{er} janvier

2012, les taux d'impôt de toutes les tranches d'imposition demeureront à leurs niveaux de 2011, et les tranches d'imposition et crédits personnels seront indexés.

Pour 2012, les taux d'impôt sur le revenu des particuliers de divers niveaux de revenus seront :

- 9,1 % pour la première tranche d'imposition (jusqu'à 37 893 \$) ;
- 12,1 % pour la deuxième tranche (de 37 893 \$ à 75 786 \$) ;
- 12,4 % pour la troisième tranche (de 75 786 \$ à 123 212 \$) ;
- 14,3 % pour la tranche supérieure (plus de 123 212 \$).

Les mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers doteront le gouvernement de recettes supplémentaires d'environ 21 millions de dollars en 2011-2012 et de 35 millions en 2012-2013 pour l'aider à faire face à la situation financière.

Monsieur le président, notre gouvernement a écouté les opinions des gens du Nouveau-Brunswick sur la façon d'accroître les recettes et il suit certaines des suggestions de manière à entraver le moins possible la future croissance de l'assiette fiscale.

La population du Nouveau-Brunswick a clairement fait comprendre au gouvernement qu'il faudrait augmenter la taxe sur le tabac pour aider à décourager le tabagisme et à payer les frais additionnels qu'impose l'usage du tabac sur notre système de soins de santé. À minuit ce soir, le taux de la taxe sur le tabac applicable aux cigarettes augmentera de 5,25 ¢ la cigarette pour passer à 17 ¢ la cigarette, et les autres produits du tabac feront l'objet d'augmentations semblables. Il est estimé que ces augmentations au titre de la taxe sur le tabac produiront des recettes supplémentaires de 25 millions de dollars en 2011-2012 et de 27 millions en 2012-2013.

Afin de contribuer au financement et à l'entretien d'un réseau de transport routier sécuritaire et efficace, la taxe sur les carburants augmentera à minuit ce soir de 2,9 ¢ le litre pour l'essence et de 2,3 ¢ le litre pour le diesel. La mesure procurera au gouvernement 44 millions de dollars de plus par année. Malgré l'augmentation, la taxe sur l'essence au Nouveau-Brunswick est toujours la moins élevée du Canada atlantique et vient au troisième rang parmi les moins élevées de toutes les provinces, l'Alberta et le Manitoba étant les seules provinces dont la taxe sur l'essence est moins élevée.

Aux fins de la mise en œuvre des augmentations du taux de taxation sur les carburants et le tabac, tous les détaillants titulaires d'une licence qui vendent de tels produits doivent répertorier les stocks qu'ils auront en main à minuit ce soir. En outre, les grossistes de produits du tabac qui remettent la taxe en fonction de leurs achats de ces produits doivent aussi enregistrer leurs stocks. Les détaillants et les grossistes devront remettre la taxe additionnelle payable sur leurs stocks. Au cours des prochains jours, les détaillants et les grossistes recevront plus de renseignements sur leurs responsabilités liées à la mise en œuvre des augmentations des taux.

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick majorera aussi de 10 millions de dollars son revenu net en 2011-2012.

Impôt foncier équitable

Monsieur le président, la hausse des évaluations foncières et de l'impôt foncier a préoccupé un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick ces dernières années. Au cours des prochains mois, le gouvernement consultera les parties prenantes clés afin de solliciter leur apport quant aux questions suivantes :

- le système d'imposition et d'évaluation foncières,
- la mise en œuvre d'un dégrèvement d'impôt foncier pour les personnes âgées,
- un nouveau mode de prestation régionale des services,
- les ententes de financement municipal.

Étapes suivantes

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui illustre la première étape en vue d'aborder de front le défi financier de la province. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous nous employons très activement à régler la situation financière et nous avons cerné dans le budget des économies d'environ 220 millions de dollars au chapitre des dépenses. Nous venons juste de commencer à nous attaquer aux défis de la province. Le budget d'aujourd'hui met le gouvernement sur une nouvelle voie vers la responsabilité financière. C'est la première étape de l'élaboration d'un plan pour rétablir l'équilibre budgétaire et pour favoriser une économie croissante et dynamique. Au moyen des budgets à venir au cours de notre mandat, nous peaufinerons notre plan et nous le mettrons en œuvre en faisant les bons choix et en investissant dans notre avenir.

Avec le budget d'aujourd'hui comme tremplin et avec l'apport de membres mobilisés de la société et celui des services publics, des syndicats, des entreprises et des parties prenantes, nous élaborerons au cours de l'année qui vient un plan financier transparent et réalisable qui permettra de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à 2014-2015. Ce plan comprendra l'établissement d'un budget de capital pluriannuel, la fixation de nouvelles cibles de réduction du déficit ainsi que les mesures concrètes nécessaires afin d'atteindre ces cibles. Une fois l'équilibre budgétaire rétabli, nous demeurerons fidèles à notre discipline sur la voie de la réduction de la dette nette de la province.

Monsieur le président, la population comprend le fait que nous devons modifier fondamentalement notre mode de fourniture des services essentiels et adhère à ce principe, car le modèle actuel de prestation de services n'est pas viable. Nous devons examiner les domaines de l'éducation et des soins de santé ainsi que les services gouvernementaux en général et y intervenir afin de pouvoir fournir aux générations futures des services de qualité. Pour une province qui n'a qu'une modeste assiette fiscale et dont la démographie change peu, apporter des changements signifie redimensionner. Nous devons apprendre à vivre selon nos moyens.

Nous articulerons notre plan autour de quatre piliers principaux :

- 1) un nouvel encadrement des dépenses publiques à la faveur d'une culture de contrôle des coûts, de reddition de comptes et d'optimisation des ressources ;
- 2) une prise en compte efficace des attentes du public en fonction de notre capacité de financer des services essentiels et de qualité supérieure ;
- 3) l'augmentation équitable et efficiente des recettes ;
- 4) la création d'un contexte propice à la croissance économique du Nouveau-Brunswick, à la création d'emplois et à la prospérité.

Nouvel encadrement des dépenses publiques et prise en compte des attentes

Monsieur le président, les pressions qu'exercent les coûts et la demande ne cessent d'augmenter, et il faut se pencher sur la façon insoutenable dont le gouvernement a mené ses activités au cours des quatre dernières années. En raison de l'évolution démographique au Nouveau-Brunswick,

nous devons nous assurer de disposer des bons atouts, au bon endroit et au bon prix. Ce n'est pas qu'il nous faut accroître nos activités, mais il nous faut progresser. J'ai entendu de tels sentiments exprimés à maintes reprises par des gens du Nouveau-Brunswick dans mes réunions avec la population, les syndicats et les entreprises, lors de nos consultations prébudgétaires dans la province. Nous pouvons faire tellement de progrès, mais nous ne pouvons pas plaire à tout le monde en tous lieux.

Ensemble, nous devons élaborer pour tous les secteurs des mesures de gestion du rendement qui sont crédibles. Nous devons commencer à élaborer des indicateurs de rendement clés qui mesureront les résultats tangibles à rendre publics pour des secteurs de programmes tels que les finances publiques, la prestation des programmes, les ressources humaines, la gestion des installations et les dépenses en capital. Le processus évolutif comprendra la vérification et la révision régulières des indicateurs pour tenir compte des demandes nouvelles. Les renseignements seront facilement accessibles afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent constater que le gouvernement s'est réorienté pour privilégier la maîtrise des coûts et l'accroissement de l'efficacité dans l'exécution des programmes.

Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit que le système d'éducation est important pour eux et qu'il devrait être l'une des principales priorités du gouvernement actuel. Toutefois, ils nous ont aussi demandé d'assurer un système efficace et efficient. Pour ce qui est de l'efficacité, le gouvernement investit des sommes importantes dans l'éducation en faveur de résultats positifs en matière de développement de la petite enfance, de rendement scolaire et de mesures d'inclusion, et nous mesurerons notre succès pour ce qui est d'atteindre ces résultats. Pour ce faire, nous devons aussi faire en sorte que nos investissements tiennent compte de nos enfants. Le personnel enseignant joue un rôle vital dans le développement des esprits qui façonneront notre avenir. Il lui faut les ressources et la passion qui permettront d'obtenir les meilleurs résultats.

Pour améliorer l'efficacité, nous devons nous pencher sur notre infrastructure. Un grand nombre de nos 321 écoles comptent moins de 60 % des élèves qu'elles pourraient accueillir. En collaboration avec nos partenaires en éducation, nous devons élaborer des stratégies à long terme pour nous assurer le bon nombre d'établissements d'éducation aux bons endroits et pour examiner des options nouvelles et novatrices pour utiliser nos locaux scolaires. De plus, nous devons déterminer s'il y a des moyens plus simples d'apporter un soutien à nos écoles.

Pour ce qui est du système de santé, on nous a demandé d'éviter le double emploi inutile et de réduire les frais administratifs. Nous devons examiner la possibilité pour nous de gérer les établissements de la province de manière plus efficiente.

Pour une population d'environ 753 000 personnes, la province compte 22 hôpitaux et un certain nombre de centres de santé, de centres de santé mentale, de centres de services de toxicomanie et de bureaux de la santé publique. Selon les données de 2009 de l'Institut canadien d'information sur la santé, le Nouveau-Brunswick comptait environ 1 médecin de famille par 1 000 habitants, taux comparable à la moyenne nationale. La province comptait environ 1 infirmière immatriculée par 1 000 habitants, taux bien au-delà de la moyenne nationale de 1 par 1 450 habitants. De plus, la province comptait 4,1 lits d'hôpital par 1 000 habitants, presque un lit complet au-dessus de la moyenne nationale de 3,2 lits. Compte tenu de tels exemples, en avons-nous besoin davantage, ou devons-nous optimiser nos ressources actuelles?

Le gouvernement doit être en mesure de fournir un appui essentiel et raisonnable aux personnes âgées qui nécessitent des soins à domicile. Cependant, le gouvernement doit réexaminer les soins

aux personnes âgées afin de donner suite aux demandes d'aide croissantes. Le système actuel n'est pas durable si nous voulons satisfaire aux besoins à venir. Il doit assurer la reddition de comptes et l'équité envers les personnes âgées qui sont aux prises avec des choix de vie difficiles.

Monsieur le président, pour donner suite aux questions soulevées, nous procédons en 2011-2012 à un examen structurel des ministères de premier plan. Nous adopterons des principes de gestion professionnelle pour étudier des mesures comme celles-ci :

- la régionalisation des services ;
- le regroupement ou le partage des services administratifs et autres ;
- l'optimisation de l'utilisation des écoles, des hôpitaux et d'autres installations publiques.

Notre gouvernement s'attend à ce que l'ensemble des ministères, des districts scolaires, des régies de la santé et des autres organismes fonctionnent sans dépasser leur budget. Nous entreprendrons un examen complet des dépenses de tous les ministères, qui visera notamment les objectifs suivants :

- la rationalisation de l'administration et la réduction du nombre de postes de cadre supérieur ;
- l'examen des ententes de location à bail de bureaux ;
- la réduction du double emploi des services ;
- le rétablissement au sein de l'appareil gouvernemental de la gestion financière responsable.

Nous examinerons aussi les recommandations que le vérificateur général a formulées au cours des cinq dernières années au chapitre de l'amélioration de l'efficacité et de la transparence au sein des activités gouvernementales, afin de veiller à leur mise en œuvre efficace.

Notre gouvernement renouvellera ses efforts afin de collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique à des objectifs communs visant à renforcer les liens, à limiter le double emploi et à optimiser les gains d'efficacité.

Afin de mieux répondre à plus long terme à nos besoins en matière d'infrastructure, nous présenterons pour la première fois dans nos annales un plan pluriannuel de dépenses en capital, à commencer par le budget de capital pour 2012-2013.

Notre gouvernement examinera également les régimes de retraite du secteur public afin de confirmer qu'ils sont gérés avec le plus d'efficacité possible et de façon équitable, transparente et durable. Cet examen sera terminé d'ici à la fin de l'année financière 2011-2012. Notre priorité est de veiller à ce que les régimes de retraite soient stables et que les engagements de retraite soient capitalisés pour les membres du personnel.

Nous devons aussi veiller à ce que les taux de rémunération globale des employés du secteur public soient comparables à ceux d'autres collectivités publiques, y compris à ceux du secteur privé, le cas échéant.

Les parlementaires du côté du gouvernement et tous les parlementaires doivent donner l'exemple. La question des régimes de retraite généreux des parlementaires a certainement fait jaser lors des consultations prébudgétaires. Selon le récent rapport de la Commission d'examen de la pension des parlementaires, les prestations de pension des députés du Nouveau-Brunswick

sont plus avantageuses que celles qui sont versées dans d'autres provinces. Les recommandations de la commission serviront d'assise à la présentation de mesures législatives au cours de la session parlementaire.

Monsieur le président, il importe que nous vivions selon nos moyens en tant que gouvernement. Notre assiette fiscale ne permet pas de soutenir le niveau actuel des services. Les examens que je viens de mentionner indiquent clairement que nous sommes déterminés à redimensionner les dépenses publiques.

Pendant nos consultations prébudgétaires, les gens du Nouveau-Brunswick ont reconnu la nécessité d'un changement fondamental. Or, il sera impossible d'apporter un tel changement sans que toute la population du Nouveau-Brunswick s'en ressente, d'une manière ou d'une autre. Nous chercherons à opérer ce changement de la façon la plus efficiente et humaine, et ce, en consultation avec la population. Je suis persuadé que les gens et les entreprises dans notre province reconnaissent la nécessité de tenir compte des attentes et de travailler ensemble.

Augmentation des recettes

Sur le plan des recettes, la province continue sa lente remontée par suite du ralentissement économique. De plus, puisque le gouvernement fédéral est aux prises avec ses propres défis financiers, les programmes importants de transferts fédéraux seront examinés au cours des prochaines années. Nous bénéficions actuellement de paiements ponctuels de protection des transferts, qui pourraient cesser dans l'avenir. Cela dit, nous continuerons de déployer des efforts pour protéger les intérêts financiers de la province. Nous continuerons en outre de discuter avec nos homologues fédéraux de la façon dont nous pouvons cultiver nos bonnes relations.

Le budget que je présente comprend plus de 100 millions de dollars en nouvelles initiatives productrices de recettes, dont le report de réductions du taux d'impôt sur le revenu des particuliers qui étaient prévues pour 2012. Durant l'année qui vient, nous continuerons d'évaluer d'autres initiatives productrices de recettes qui ont été proposées lors de nos consultations prébudgétaires, telles que l'instauration de péages routiers dans des régions stratégiques de la province, l'augmentation des redevances sur nos ressources naturelles et la vente d'actifs.

Notre gouvernement insiste sérieusement sur le remboursement et le recouvrement des recettes dues à la province et mettra en œuvre des mesures pour améliorer le recouvrement de celles-ci.

Nous continuerons aussi de cerner des secteurs d'activités gouvernementales en vue du recouvrement intégral des coûts.

Croissance de l'économie néo-brunswickoise

Monsieur le président, le succès du Nouveau-Brunswick se définit par la participation de toutes les régions de la province à la croissance économique ainsi qu'à la création d'emplois et de richesse. Les investissements du secteur public doivent être stratégiques, rationnels et centrés sur les industries et les régions qui ont des idées novatrices et créatives. Malheureusement, le rendement de ces investissements a été très faible. Nous ne devons pas continuer de faire office de banque du Nouveau-Brunswick. Les établissements financiers doivent fournir leur part. En outre, les corporations et gens responsables ne devraient pas considérer les deniers publics comme source d'argent facile d'accès.

Le gouvernement et le secteur privé sont des partenaires dans les efforts visant la croissance de l'économie. En tant que gouvernement, nous devons créer un contexte permettant aux entreprises de réussir en instaurant un régime fiscal et un système de réglementation équitables et compétitifs. Nous devons aussi nous efforcer de rétablir la réputation de la province à titre de gestionnaire financier responsable et d'endroit propice aux investissements, à la croissance et à la prospérité. Voilà notre engagement.

Pour ce faire, le Nouveau-Brunswick doit maintenir un régime fiscal compétitif. Le budget d'aujourd'hui confirme que notre taux général d'impôt sur le revenu des corporations sera ramené à 10 % le 1^{er} juillet 2011, un taux compétitif à l'échelle mondiale, et il prévoit l'étape initiale de la démarche visant à respecter notre engagement de réduire de moitié, au cours du mandat actuel, le taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise.

Lors des consultations prébudgétaires, nous avons clairement compris que les formalités administratives présentement liées au cheminement des propositions dans l'appareil gouvernemental sont pénibles et lentes. Notre gouvernement recentrera les efforts en matière de développement économique dans notre province en collaborant plus étroitement avec le secteur privé. Investir NB s'emploiera à attirer de nouveaux investissements dans notre province, servira de guichet unique pour les investisseurs éventuels afin de supprimer les obstacles et assurera l'adaptation de nos structures provinciales de développement économique aux besoins des industries naissantes. Par ailleurs, nous exigerons en contrepartie une reddition de comptes et une responsabilité plus accrues.

Le Nouveau-Brunswick est riche en ressources naturelles dont certaines sont en grande partie mises en valeur, tandis que d'autres commencent seulement à attirer l'attention. Nos ressources agricoles, halieutiques, minérales, gazières, énergétiques et forestières sont importantes pour soutenir et faire croître l'économie et pour créer des emplois dans l'ensemble de la province. Nous devons assurer un milieu qui favorise l'exploration, la mise en valeur et la valeur ajoutée.

Nous devons aussi maximiser le rendement, pour la province, de nos ressources naturelles, tant renouvelables que non renouvelables. Par exemple, dans le cas du secteur forestier, nous devons nous demander pourquoi le volume de bois exploitable sur les terres de la Couronne est, pendant une période comparable, mis en valeur à un taux considérablement moindre que celui des grandes exploitations gérées par le privé.

Conclusion

Monsieur le président, le 27 septembre 2010, notre gouvernement a été élu en sachant que, pour conduire la province vers de meilleurs horizons, la population du Nouveau-Brunswick doit être consultée et participer à la résolution des problèmes d'intérêt public. Comme l'ont confirmé nos consultations prébudgétaires, la population du Nouveau-Brunswick reconnaît que le gouvernement devrait fournir les services et programmes de qualité supérieure qui nous sont nécessaires et abordables, mais non tout ce que nous pourrions vouloir.

Afin de montrer que notre gouvernement a entendu les observations des gens du Nouveau-Brunswick, je veux redire plusieurs initiatives du budget présenté aujourd'hui, qui découlent directement des recommandations que nous avons reçues pendant les consultations :

- une augmentation des bénéfices provenant de la taxe sur le tabac et de la vente d'alcools;

- un examen des régimes de retraite du secteur public ;
- un processus pour trouver, étudier et concrétiser des idées d'amélioration directe de l'efficacité ;
- une réduction de l'utilisation des appareils de courriel portables et des téléphones cellulaires ;
- la fermeture des bureaux du gouvernement durant les fêtes de fin d'année ;
- une rationalisation administrative dans tout l'appareil gouvernemental, y compris les systèmes de santé et d'éducation ;
- l'évaluation de la possibilité de péages pour les routes principales ;
- l'élaboration de mesures du rendement et d'objectifs, ainsi que l'obligation de rendre compte des résultats au sein du gouvernement.

Monsieur le président, des progrès ont certes été réalisés quant aux mesures que nous avons annoncées aujourd'hui, mais ce n'est que la première étape. C'est la première étape pour appliquer la reddition de comptes et des mesures du rendement efficaces aux services et initiatives du gouvernement. C'est la première étape en vue de mobiliser la population de la province pour que nous contribuions tous à relever nos défis. C'est la première étape pour changer la culture du gouvernement.

Après seulement cinq mois au pouvoir, nous avons franchi une première étape importante afin de rétablir l'équilibre budgétaire de la province en adoptant une approche objective et responsable, et nous avons réduit de moitié l'augmentation prévue de la dette nette par rapport à ce qu'elle aurait été si nous n'avions pas affronté le défi financier. Nous avons réduit de plus de 50 % le déficit prévu de 1 milliard de dollars à la faveur d'une approche équilibrée qui instaure des augmentations ciblées de recettes et d'importantes mesures de compression et d'efficacité.

On m'a demandé si je m'attaquerais ainsi à une situation financière semblable dans le secteur privé. La différence fondamentale, c'est qu'il s'agit d'une vocation beaucoup plus noble que mes expériences antérieures, car nous assurons l'éducation de nos enfants, nous fournissons des services de santé essentiels à la population, nous apportons un soutien à nos personnes âgées et nous nous occupons des personnes défavorisées du Nouveau-Brunswick. Il est donc extrêmement important que l'évaluation, la consultation et la mise en œuvre qui conviennent accompagnent les changements structurels nécessaires qu'apportera le gouvernement aux services, et ce, dans un délai convenable.

Le changement de culture est amorcé quant aux dépenses publiques et à la réduction du gaspillage. Pareillement, le changement de culture est amorcé quant à la prise en compte des attentes de la population du Nouveau-Brunswick. Cependant, comme pour arrêter un train de marchandises qui roule à vive allure, il faut du temps pour changer d'orientation financière et de mentalité. Nous gagnons la confiance des gens, et nos efforts prennent l'ampleur nécessaire pour récolter le succès ultime dont nous sommes collectivement capables. Le processus budgétaire pour 2011-2012 montre clairement que le gouvernement et le public peuvent collaborer en vue d'un changement réel. Le budget n'est qu'un début. Nous sommes partenaires et, ensemble, nous changerons le mode de fonctionnement du gouvernement et de la province du Nouveau-Brunswick.

Je reste convaincu que notre gouvernement, avec le concours de la population du Nouveau-Brunswick, peut redresser notre situation financière et nous orienter vers une nouvelle voie.

Nous devons tous faire partie de la solution et, grâce à des efforts sincères et concertés, nous mettons le Nouveau-Brunswick au premier plan, pour provoquer le changement.

Merci, Monsieur le président.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT

Milliers

\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2011 Prévisions	2011 Révisées	2012 Prévisions
Recettes :			
Compte ordinaire.....	6 787 350	7 015 040	7 232 630
Compte de capital.....	215	729	215
Compte à but spécial.....	56 873	60 831	60 678
Compte d'organisme de service spécial (nettes).....	197 676	149 334	83 548
Gains du fonds d'amortissement.....	229 300	222 400	228 600
Amortissement des contributions d'immobilisations reportées.....	34 229	34 396	36 408
Recettes totales	7 305 643	7 482 730	7 642 079
Charges :			
Compte ordinaire.....	7 391 235	7 601 486	7 538 713
Compte de capital.....	95 673	104 938	70 510
Compte à but spécial.....	63 323	71 916	67 728
Compte d'organisme de service spécial (nettes).....	197 473	136 555	85 965
Amortissement des immobilisations corporelles.....	306 744	307 764	327 985
Charges totales	8 054 448	8 222 659	8 090 901
Excédent (Déficit).....	<u>(748 805)</u>	<u>(739 929)</u>	<u>(448 822)</u>

ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
Milliers
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2011 Prévisions	2011 Révisées	2012 Prévisions
Excédent (Déficit).....	(748 805)	(739 929)	(448 822)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....	(800 382)	(836 859)	(522 406)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	306 744	307 764	327 985
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.....	66 677	68 798	49 395
Amortissement des contributions d'immobilisations reportées.....	<u>(34 229)</u>	<u>(34 396)</u>	<u>(36 408)</u>
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	<u>(1 209 995)</u>	<u>(1 234 622)</u>	<u>(630 256)</u>

RECETTES TOTALES
2011-2012
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>COMPTE D'ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL (NETTES)</u>	<u>TOTAL</u>
Affaires intergouvernementales	155	0	0	0	155
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	761	0	0	0	761
Agriculture, Aquaculture et Pêches	10 223	0	0	0	10 223
Approvisionnement et Services	799	5	1 010	0	1 814
Assemblée législative	490	0	0	0	490
Autres organismes	477 544	0	0	0	477 544
Cabinet du procureur général	150	0	500	0	650
Développement social	56 276	50	11 742	0	68 068
Éducation et Développement de la petite enfance	29 146	0	22 834	0	51 980
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	140 998	0	2 603	853	144 454
Énergie	380	0	0	0	380
Entreprises Nouveau-Brunswick	11 591	20	0	0	11 611
Environnement	4 213	0	7 189	0	11 402
Finances	6 172 253	0	56	0	6 172 309
Gouvernements locaux	279	0	0	0	279
Justice et Consommation	51 131	0	449	0	51 580
Mieux-être, Culture et Sport	8	0	1 500	0	1 508
Ressources naturelles	97 030	40	3 005	0	100 075
Santé	39 411	0	1 105	0	40 516
Sécurité publique	131 044	0	8 606	7 137	146 787
Société de développement régional	0	0	0	71 113	71 113
Tourisme et Parcs	3 459	0	79	3 645	7 183
Transports	5 289	100	0	800	6 189
Total partiel	7 232 630	215	60 678	83 548	7 377 071
Gains du fonds d'amortissement					228 600
Amortissement des contributions d'immobilisations reportées					36 408
RECETTES TOTALES					<u>7 642 079</u>

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES BRUTES PRÉVUES SELON LA PROVENANCE

Milliers

\$

	<u>Année se terminant le 31 mars</u>		
	2011	2011	2012
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 202 600	1 220 000	1 279 000
Impôt sur le revenu des corporations.....	187 300	257 800	243 600
Taxe sur les minéraux métalliques.....	8 000	24 000	39 000
Impôts sur les biens fonciers.....	420 000	427 000	448 000
Taxe de vente harmonisée.....	1 012 300	1 051 300	1 083 800
Taxe sur l'essence et les carburants.....	202 800	202 800	247 300
Taxe sur le tabac.....	101 800	126 800	145 300
Taxe sur le pari mutuel.....	645	640	640
Taxe sur les primes d'assurance.....	41 888	42 748	43 154
Taxe sur le transfert de biens réels.....	7 000	6 200	6 400
Taxe sur le capital des grandes corporations.....	0	7 235	0
Taxe sur le capital des corporations financières.....	8 000	16 000	14 000
Total partiel : taxes et impôts.....	<u>3 192 333</u>	<u>3 382 523</u>	<u>3 550 194</u>
Produits de placements.....	349 026	337 559	423 870
Licences et permis.....	118 862	119 519	122 167
Vente de biens et services.....	246 722	268 806	289 630
Redevances.....	83 580	82 715	85 920
Amendes et intérêts de pénalités.....	8 515	8 872	8 956
Recettes diverses.....	<u>29 313</u>	<u>33 716</u>	<u>29 447</u>
TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....	<u>4 028 351</u>	<u>4 233 710</u>	<u>4 510 184</u>
Subventions inconditionnelles – Canada			
Paiements de péréquation.....	1 661 000	1 661 000	1 632 600
Transfert canadien en matière de santé.....	589 600	579 400	605 700
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	246 800	246 800	251 400
Transfert visant la réduction des temps d'attente.....	5 535	5 517	5 459
Autres.....	1 938	1 938	1 938
Total partiel : subventions inconditionnelles – Canada.....	<u>2 504 873</u>	<u>2 494 655</u>	<u>2 497 097</u>
Subventions conditionnelles – Canada.....	254 126	286 675	225 349
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA.....	<u>2 758 999</u>	<u>2 781 330</u>	<u>2 722 446</u>
TOTAL : RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE.....	<u>6 787 350</u>	<u>7 015 040</u>	<u>7 232 630</u>

CHARGES TOTALES
2011-2012
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>COMPTE D'ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL (NETTES)</u>	<u>TOTAL</u>
Affaires intergouvernementales	3 066	0	0	0	3 066
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	17 040	0	0	0	17 040
Agriculture, Aquaculture et Pêches	40 372	400	0	0	40 772
Approvisionnement et Services	125 226	24 092	2 062	0	151 380
Assemblée législative	20 513	0	0	0	20 513
Bureau des ressources humaines	3 092	0	0	0	3 092
Bureau du Conseil exécutif	5 623	0	0	0	5 623
Cabinet du premier ministre	1 590	0	0	0	1 590
Cabinet du procureur général	17 538	0	325	0	17 863
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	274 101	7 500	0	0	281 601
Développement social	1 018 733	500	18 979	0	1 038 212
Éducation et Développement de la petite enfance	1 052 184	0	22 834	0	1 075 018
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	304 033	0	2 573	2 553	309 159
Énergie	2 910	0	0	0	2 910
Entreprises Nouveau-Brunswick	31 341	0	0	0	31 341
Environnement	16 563	0	4 500	0	21 063
Finances	20 522	0	56	0	20 578
Gouvernement général	647 853	0	0	0	647 853
Gouvernements locaux	119 808	160	0	0	119 968
Justice et Consommation	43 470	0	449	0	43 919
Mieux-être, Culture et Sport	19 092	0	1 500	0	20 592
Ressources naturelles	111 401	310	2 847	0	114 558
Santé	2 534 448	0	1 750	0	2 536 198
Sécurité publique	135 862	0	9 798	7 272	152 932
Service de la dette publique	679 993	0	0	0	679 993
Société de développement régional	74 244	4 585	0	84 537	163 366
Tourisme et Parcs	28 959	500	55	3 889	33 403
Transports	189 136	32 463	0	(12 286)	209 313
Total partiel	7 538 713	70 510	67 728	85 965	7 762 916
Amortissement des immobilisations corporelles					<u>327 985</u>
CHARGES TOTALES					<u>8 090 901</u>

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ

Millions

\$

**Période financière de 2007-2008 à 2010-2011
Année se terminant le 31 mars**

	2008	2009	2010	2011
	Réelles	Réelles	Réelles	Révisées
Recettes totales.....	6 962,3	7 112,8	6 989,9	7 482,7
Ajouter : changements requis en vertu de la loi.....	0,0	0,0	(79,3)	(140,2)
Recettes après rectification.....	6 962,3	7 112,8	6 910,6	7 342,5
Charges totales.....	6 875,6	7 305,1	7 727,8	8 222,7
Excédent (déficit) pour l'année après rectification.....	86,7	(192,3)	(817,2)	(880,2)
Différence cumulative - début de l'année.....	0,0	86,7	(105,6)	(922,8)
Différence cumulative - fin de l'année.....	86,7	(105,6)	(922,8)	(1 803,0)

**Période financière de 2011-2012 à 2014-2015
Année se terminant le 31 mars**

**2012
Prévisions**

Recettes totales.....	7 642,1
Ajouter : changements requis en vertu de la loi.....	0,0
Recettes après rectification.....	7 642,1
Charges totales.....	8 090,9
Excédent (déficit) pour l'année après rectification.....	(448,8)
Différence cumulative - début de l'année.....	0,0
Différence cumulative - fin de l'année.....	(448,8)

Année se terminant le 31 mars

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dette nette.....	6 575,9	6 949,2	7 387,8	8 353,0	9 587,7	10 217,9
PIB (31 décembre).....	25 884	27 044	27 376	27 497	28 597	29 512
Rapport dette nette-PIB.....	25,4 %	25,7 %	27,0 %	30,4 %	33,5 %	34,6 %

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Milliers

\$

	<u>Année se terminant le 31 mars</u>		
	2011	2011	2012
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Recettes			
Taxe sur l'essence et les carburants.....	202 800	202 800	247 300
Dépenses			
Ministère des Transports			
Compte de capital.....	423 382	449 736	293 150
Compte ordinaire.....	<u>185 046</u>	<u>186 153</u>	<u>189 096</u>
Total des dépenses.....	608 428	635 889	482 246
Dépenses nettes	405 628	433 089	234 946
Provenance des fonds pour les dépenses nettes			
Recettes en capital du fédéral.....	53 802	54 223	44 961
Contribution provinciale provenant du Fonds consolidé.....	<u>351 826</u>	<u>378 866</u>	<u>189 985</u>
TOTAL	<u>405 628</u>	<u>433 089</u>	<u>234 946</u>

Remarque :

Les dépenses au compte de capital liées à l'Agence de gestion des véhicules sont exclues du total des dépenses ci-dessus.